
prohibition, telle que la question est posée, est une absurdité. Voter contre, c'est déclarer indirectement que la loi actuelle n'a pas besoin d'être modifiée.

Soins à donner aux asphyxiés.

Les personnes asphyxiées ne sont souvent que dans un état de mort apparente. On doit donner des secours à tout individu retiré de l'eau ou asphyxié par d'autres causes, chez lequel on n'aperçoit pas un commencement de putréfaction. L'expérience a prouvé que plusieurs heures de séjour dans l'eau, ou dans tout autre lieu capable de déterminer une asphyxie, ne suffisaient pas toujours pour donner la mort.

La couleur rouge, violette ou noire du visage, le froid du corps, la raideur des membres, ne sont pas toujours des signes de mort. On a des exemples d'asphyxiés rappelés à la vie, après des tentatives qui avaient duré plus de six heures.

Nous nous rappelons le cas d'un jeune homme repêché dans la rivière St-Charles, plus d'une demi-heure après être tombé à l'eau. Le médecin réussit à le ramener à la vie après un travail d'une couple d'heures. Il promenait un fer chaud sur le patient sans toucher l'épiderme bien entendu, presque de la même manière qu'on repasse une chemise. Ce médecin, qui est un de nos abonnés, se rappellera probablement le fait en lisant ces lignes.

La paix universelle

L'empereur de Russie a adressé aux représentants des grands pays une circulaire, les invitant à une conférence chargée d'étudier la question du désarmement, en vue du maintien de la paix générale.

La paix générale et permanente, quelle belle utopie ! Pour réaliser ce superbe idéal, il faudrait supprimer la guerre. Or, il n'est pas au pouvoir de l'homme de faire cesser ce fléau, qui existera jusqu'à la fin du monde, de même que les procès entre citoyens.

Pourquoi ? parce que la guerre est le ministre de Dieu, chargé de châtier les hommes pour les remettre dans la voie droite et les retremper dans leur sang.